

République Française
**Commune de
GRESSWILLER**



EXTRAIT DE DELIBERATION

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	19
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents ou représentés	15

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 27 octobre 2025
Sous la Présidence de :
M. Pierre THIELEN, Maire

Membres présents. :

M. le Maire : Pierre THIELEN

Mmes et MM. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL - Sandrine HIMBERT - Véronique EPP - Dominique ERNENWEIN

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Michel REMINIAC - Gérard MUTSCHLER - Fabienne BOURY - Martine OBSER - Laurent LAMORY - Corinne CHAMPALLE - Arnaud CHAVANNE

Membre excusé : Martin KLOTZ donne procuration à Dominique ERNENWEIN
Fabienne MUCKLI donne procuration à Martine OBSER

Membre absente : Marie-Louise CHAVENTRE

Secrétaire de séance : Véronique EPP

Point 5 : Renouvellement de la convention entre le Club Informatique et la commune de Gresswiller
N°251/2025

Considérant que le Club Informatique de Gresswiller développe et initie à la pratique des moyens numériques pour tous les publics.

Qu'en 1986 l'activité a débuté dans une salle de classe de l'école de Dinsheim-sur-Bruche pour une dizaine de membres.

Qu'actuellement une centaine de membres participent chaque année aux cours qui sont dispensés dans la salle Altwacht à Gresswiller. Jusqu'en 2019, le Club occupait une salle du premier étage de la mairie.

La salle Altwacht est mise à disposition par la commune de Gresswiller qui prend en charge l'entretien et le nettoyage du local ainsi que la consommation des fluides.

En complément des cours dispensés le Club informatique assure l'entretien du matériel informatique et ses périphériques (unités centrales, écran de visionnage, serveurs...).

Depuis 1992, une convention tripartite entre le club informatique, l'école élémentaire et la commune de Gresswiller permet aux enfants scolarisés de la commune de profiter de cette installation.

Dans le cadre de cette convention la commune de Gresswiller et le Club informatique décident ensemble de l'acquisition du matériel informatique et sont donc partenaires financiers.

Considérant que les informations contenues dans cette convention ayant changé (salle occupée, équipements, personnes qui l'ont signée) il est nécessaire de l'actualiser.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
ET VOTE A L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE de mettre à jour la convention de partenariat tripartite qui lie le Club Informatique, l'école élémentaire et la commune de Gresswiller dont l'objet est de développer et d'initier à la pratique des moyens numériques et informatique de ses membres ainsi que des élèves de l'école élémentaire avec notamment la présence d'un animateur du Club ;

DÉCIDE de convenir de la convention de participation financière entre le Club informatique et la commune de Gresswiller pour l'acquisition du matériel informatique et de ses périphériques ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention entre le président du Club informatique et le directeur de l'école.

**Pour extrait conforme
Le 27 octobre 2025**

La Secrétaire de séance



Véronique EPP

